

10 ACTIONS ÉCOLOGIQUES CONCRÈTES POUR LES COMMUNES RURALES



INTRODUCTION



La transition écologique ne se fera pas sans la mobilisation de l'ensemble des territoires et de tous les échelons de gouvernance. Déclic croit en particulier que des solutions durables efficaces peuvent être mises en œuvre à l'échelle locale et a donc entrepris de travailler en collaboration avec des acteur.rice.s et expert.e.s des territoires.

Un premier constat montre que les ressources sont nombreuses concernant les politiques publiques écologiques à destination de grandes aires urbaines. A l'inverse, les maires des petites communes rurales manquent souvent d'outils, de repères, et d'accompagnement sur ce qui peut être mis en place dans leur commune pour contribuer à l'effort collectif.

Pourtant, de nombreux leviers d'action existent et ce livret, non-exhaustif, a ainsi pour vocation d'inspirer, d'enrichir et d'impulser le dialogue entre les maires de petites communes sur la transition écologique et les modes de vie plus durables.

Issu d'un travail de recherche documentaire pour l'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, ce livret se donne comme objectif de proposer 10 solutions à mettre en œuvre dans les petites communes rurales de moins de 10 000 habitant.e.s.

Après une brève présentation de la pertinence de l'action (Pourquoi ?), différentes suggestions techniques et juridiques de mises en pratique (Comment ?) sont exposées pour chacune des solutions introduites.

Les "boîtes inspirations" accompagnent également chacune des solutions par des exemples de projets concrets mis en place dans d'autres communes. Cela permet d'illustrer des voies de concrétisation de la transition écologique, qui s'avère être aujourd'hui aussi urgente que vitale, et nécessite une transformation écologique radicale de notre mode de vie.

L'ensemble de l'équipe mobilisée a été ravie de contribuer à l'élaboration de ce livret pour l'Agglomération et nous espérons qu'il pourra inspirer plus d'un.e maire.

Lucille Reynaud et Joséphine Cousin pour l'équipe Déclic

SOMMAIRE

01.	Limiter l'éclairage public dans sa commune	4
02.	Réduire la dépense énergétique des bâtiments publics	5
03.	Mettre en place la collecte des biodéchets alimentaires	6
04.	Promouvoir une alimentation plus durable dans les cantines	7
05.	Renforcer l'éducation à l'environnement	8
06.	Favoriser l'utilisation du vélo en milieu rural	9
07.	Encourager le développement du tourisme durable dans les territoires ruraux	10
08.	Intégrer des trames vertes, bleues et brunes dans le (PLU).....	11
09.	Expérimenter la création d'un éco-quartier	12
10.	Elaborer une Charte municipale d'éco-responsabilité.....	13

LIMITER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS SA COMMUNE

Pourquoi ?

La quantité globale de lumière émise la nuit a augmenté de 94% en vingt ans pour le seul éclairage public. Pourtant, cet éclairage a un coût économique, énergétique ainsi que des conséquences néfastes sur l'environnement et la santé.

Réduire l'éclairage public et/ou renouveler leurs équipements peut permettre aux communes de :

- **Faire des économies.** Entre la maintenance des équipements et le coût de l'électricité, l'éclairage public représente 37 % de la facture électrique d'une collectivité territoriale. Par comparaison, les villes et villages étoilés (label ANPCEN), qui éclairent 33% de moins que la moyenne nationale, ont économisé au total plus de 6 millions d'euros.
- **Réduire le gaspillage d'énergie.** L'éclairage public représente 42% de la consommation d'électricité des collectivités locales. Les villes et Villages étoilés, eux, consomment annuellement 40% kWh en moins, en moyenne.
- **Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.** En effet, limiter l'éclairage contribue globalement à réduire les pics de demande d'électricité le matin et le soir en hiver et limite ainsi les achats internationaux d'électricité produite à partir de sources carbonées émettrices d'émissions de gaz à effet de serre
- **Protéger la biodiversité.** Les éclairages publics participent à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs
- **Protéger la santé humaine.** L'alternance jour/nuit est essentielle pour l'homme. Pour garantir notre santé, ce rythme doit être respecté. Une bonne qualité de la nuit est donc nécessaire et les lumières intrusives doivent être limitées.
- **Préserver le ciel nocturne.** Un éclairage public trop important empêche l'observation du ciel.

Il doit être noté que d'après les retours d'expérience de nombreuses communes, l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable en matière de sécurité. Au contraire, l'absence d'éclairage public entraîne une plus grande vigilance des usagers de la route et une diminution de la vitesse. De plus, 80 % des cambriolages se produisent le jour, en dehors des plages d'extinction de l'éclairage public.

Comment ?

Pour réduire l'éclairage public, deux solutions principales existent :

Extinctions au cours de la nuit :

Les 722 villes et villages étoilés labellisés par l'ANPCEN ont économisé en tout 6 millions d'euros grâce à la réduction du temps d'éclairage. Solution la plus efficace, il s'agit de la source d'économie la plus importante

Renouveler les équipements :

- Privilégier les lampes au sodium basse et haute pression et les leds
- Utiliser d'une horloge astronomique pour optimiser la durée de l'éclairage
- Utiliser de la signalisation passive (balisage rétro-réfléchissant)

La mise en place de ces solutions pourrait permettre la réalisation de plus de 50% d'économies d'énergie au minimum, pour des économies financières de 25% à plus de 50% sur la facture d'électricité.



Marchésieux (50), la mairie rénove son parc de lampadaires.

Les globes cubiques des lampadaires trentenaires de la commune ont été remplacés par des leds en 2016. Grâce à ce renouvellement, la consommation annuelle des lampadaires est passée de 6000 à 1530 watts, soit une économie d'énergie de 74%. Les travaux ont pu être réalisés grâce à une subvention du Ministère de l'Ecologie.

Foucarmont (76), la mairie a réduit la durée de l'éclairage public et a renouvelé son parc de lampadaires.

Depuis Mars 2017, la municipalité a fait le choix de réduire l'éclairage public pour poursuivre deux objectifs majeurs : économique et écologique. L'extinction de l'éclairage public de 23h à 4h du matin a permis une réduction des coûts d'environ 30%. En 2020, c'est le chantier de rénovation de 170 lampadaires avec un passage en leds qui a été lancé.

RÉDUIRE LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Pourquoi ?

Mairie, équipements sportifs et piscines, établissements scolaires, bibliothèques, bâtiments de santé ... Selon la banque des territoires, les bâtiments communaux représentent 76% de la consommation d'énergie d'une commune. Par ailleurs, l'ADEME indique que la dépense d'énergie d'une commune représente en moyenne 4,2 % de son budget de fonctionnement, et 6,0 % pour les communes de 500 à 2 000 habitants. Les bâtiments les plus anciens sont aussi particulièrement énergivores.

Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics permet donc tout d'abord de réduire ses charges de fonctionnement. Les retours du concours CUBE 2020 récompensant les établissements scolaires ayant réalisé des économies d'énergie indiquent une baisse des dépenses énergétiques de 10% en moyenne, et jusqu'à 40% sur un an.

La baisse des dépenses énergétiques est aussi et surtout un enjeu environnemental puisque cela permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de la qualité de l'air dans sa commune et une contribution aux objectifs plus larges de l'Accord de Paris.

Comment ?

- **Audit énergétique :** Un audit énergétique est un état des lieux détaillé du bâti existant permettant d'examiner le chauffage, l'isolation, la ventilation, ou encore la production d'eau chaude sanitaire du patrimoine. L'audit permet d'estimer les coûts et investissements nécessaires ainsi que les économies escomptées, d'identifier les priorités en termes de travaux ainsi que leur calendrier de mise en œuvre.

Les petites communes peuvent avoir recours à un Conseil en Energie Partagé (CEP), dispositif mutualisé mis en place par l'ADEME qui apporte un appui technique et financier aux communes engageant une démarche de maîtrise énergétique. Le CEP comprend la réalisation d'une étude des bâtiments existants, une estimation des dépenses, et offre une vision globale du patrimoine communal ainsi que des recommandations de travaux et un suivi. Il est aussi possible d'organiser avec le CEP des ateliers de sensibilisation avec les habitant.e.s et usagers des bâtiments.

- **Rénovations et options :** Ensuite, une stratégie patrimoniale avec une hiérarchisation des priorités peut être mise en place en tenant compte de la consommation énergétique et des coûts de rénovation de chaque bâtiment. Différentes options peuvent être envisagées (démolition, changement d'usage, rénovation...). Le plus souvent, des travaux comme l'isolation, le changement des fenêtres et portes ou l'isolation des combles permettent d'améliorer la performance énergétique à des coûts raisonnables. Afin de réaliser ces travaux, la commune peut faire appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Il existe aussi de nombreuses solutions simples et économes : réduire le nombre de sources lumineuses, optimiser l'occupation des bâtiments en fonction de l'éclairage naturel (bureaux près des fenêtres), améliorer l'isolation de la chaudière, le réglage du brûleur, paramétrer des réglages automatiques (détecteurs de mouvements), ou poser des panneaux réflecteurs de chaleur à l'arrière des radiateurs.
- **Energies renouvelables :** Une fois la performance énergétique des bâtiments améliorée, les communes peuvent avoir recours aux énergies renouvelables. Le choix de celles-ci doit être effectué en prenant en compte l'usage et la configuration du bâtiment ainsi que les ressources du territoire (biomasse, énergie solaire, géothermie..).



Roncherolles-sur-le-Vivier (76) bénéficie de l'aide du CEP pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments publics

Les dépenses d'énergie dans la commune de Seine Maritime représentent environ 35 000 € chaque année, donc 16 000 € liés à l'électricité et 19 000 € liés au gaz. Depuis 2006, la ville bénéficie de l'accompagnement du CEP pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments publics. Plusieurs actions (isolation et changement de fenêtres d'une école, isolation des combles de la bibliothèque, optimisation de certains réglages et sensibilisation des habitants) ont permis une réduction de 159 000 kWh en 2016 par rapport à 2006, soit 10 000 € économisés ou environ 30 tonnes de CO₂.

METTRE EN PLACE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

Pourquoi ?

Les conséquences de la crise du Covid-19 sur les chaînes de valeur ont mis en lumière la nécessité de favoriser les circuits courts, leviers concrets pour des villes plus résilientes. D'une part, une quantité importante de biodéchets émane des villes. Les ménages français en produisent près de 18 millions de tonnes par an et en trient moins de la moitié. En période de confinement, la quantité de biodéchets d'ordre domestique a augmenté, les ménages se retrouvant avec davantage de déchets compostables. D'autre part, l'agriculture urbaine et périurbaine représente l'un des principaux axes de développement d'une plus grande autonomie alimentaire des villes, notons également l'importance des mobilités alternatives.

Ce double constat met en évidence tout le potentiel que présente la synergie entre bio-déchets urbains, besoins agricoles locaux et mobilité. L'enjeu est donc de valoriser cette ressource à travers des circuits courts tout en soutenant les agriculteurs locaux et les mobilités. La réglementation européenne rend obligatoire la gestion séparée des biodéchets d'ici fin 2023, offrant ainsi une fenêtre d'action intéressante à cette proposition. Selon le PLPDMA, aucune collecte séparée des biodéchets des ménages ciblant les déchets alimentaires de cuisine n'a été recensée.

Comment ?

En première étape, effectuer une étude de faisabilité et une sensibilisation des acteurs locaux pour décider d'une mise en œuvre efficace :

- **Cartographier** le territoire et les acteurs intervenants dans la mise en place de collecte séparée des biodéchets.
- **Étudier la faisabilité et les possibilités de valorisation** : Les biodéchets collectés séparément devront être orientés prioritairement en compostage et/ou dans des unités de méthanisation agricoles ou territoriales pour répondre à des logiques de débouchés et de proximité sous la forme de biogaz pour alimenter les bus (valorisation).
- **Réaliser un kit d'outils** pour faciliter la mise en œuvre du tri (réglementation, matériel et équipement, retour d'expérience, résultats...).
- **Sensibiliser les acteurs privés et publics** sur leurs obligations réglementaires.
- **Organiser des ateliers de pédagogie** et de sensibilisation pour accompagner les habitant.e.s au changement de pratiques (guide du tri déchet alimentaire).

Quelques pistes de mise en œuvre :

- Lancer une collecte des biodéchets dans une rue identifiée selon les enjeux pour une phase "test"
- Proposer des formations sur le tri, le compost, la valorisation
- Suivre les familles et les évolutions sur leurs habitudes



La commune de Bois-Guillaume (76) valorise les biodéchets des cantines scolaires

La municipalité confie à l'entreprise TerraLéo la valorisation des biodéchets issus de cantines des écoles. Les biodéchets seront donc valorisés en biogaz sur l'unité de méthanisation de Cléville, dans le pays de Caux. Le biogaz est ensuite réutilisé pour une part dans le réseau de chaleur de l'exploitation et une autre partie est transformée en électricité puis est réinjectée dans le réseau ERDF. Les biodéchets seront collectés par des camions roulant au biogaz sur un rythme d'une à deux fois par semaine, selon la quantité produite par les cantines.

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE DANS LES CANTINES

Pourquoi ?

Il s'agit de faciliter la transition des cantines scolaires vers une démarche d'alimentation durable en valorisant les produits frais, locaux et de qualité. Cet objectif s'inscrit dans le prolongement de l'article 24 de la loi Egalim, qui a fixé comme objectif pour les restaurants collectifs de distribuer 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, sous signe de qualité ou locaux à l'horizon 2022, dont au moins 20 % de bio. Par ailleurs, une expérimentation nationale est en cours depuis 2019 dans les écoles françaises : elles doivent proposer dans leur cantine scolaire au moins un repas végétarien par semaine. Aussi, les actions proposées pourront s'inscrire dans le cadre de plan d'action du Plan Alimentaire Territorial ou en seront complémentaires. Inscire les cantines scolaires dans une démarche d'alimentation plus durable en augmentant la part de produits bio ou locaux et/ou de repas végétariens permet de :

- Favoriser la qualité alimentaire pour tous. Une étude du ministère de l'agriculture en 2013 a démontré que les classes les moins aisées consomment moins de fruits et légumes et de produits frais que les classes sociales supérieures.
- Valoriser les produits du territoire et la diversité alimentaire.
- Soutenir les emplois et l'économie locale en privilégiant les circuits courts ainsi que le développement de filières agroalimentaires biologiques et paysannes.
- Réduire l'impact écologique de l'alimentation. L'introduction d'un repas végétarien par semaine obligatoire pour tou.te.s permettrait une baisse de 14 à 19 % des émissions de gaz à effet de serre, une diminution de 8 à 11 % de la consommation d'eau liée à l'agriculture, et une réduction de 22 à 27 % des importations d'aliments pour animaux d'élevage et donc une réduction du risque de déforestation.
- Faire des économies sur les coûts de production des menus. Introduire un menu végétarien quotidien dans les cantines scolaires en self-service réduirait les coûts de 10 %, les produits carnés, (ceux-ci étant les plus chers), économies qui pourraient être réintroduites dans l'achat de denrées issues de circuits courts.

Enfin, il est important de rappeler le bénéfice sanitaire de cette démarche : entre deux et six fois trop de protéines sont servies dans les cantines scolaires par rapport aux recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire et de l'alimentation (Anses).

Comment ?

Au-delà de l'expérimentation d'un repas végétarien par semaine, il est possible d'adopter des mesures plus ambitieuses en proposant davantage de repas végétariens (2 par semaine par exemple), et en augmentant la part des produits bio et locaux grâce notamment aux économies générées par ces repas non carnés. Il existe plusieurs leviers de réussite pour une telle démarche :

- **Impulser une démarche de dialogue avec les parties prenantes** (maire, directeur.rice, d'école, gestionnaire des achats, cuisinier.ère.s, acteur.rice.s locaux, parents) et identifier en amont, via une consultation, les potentiels freins et les soutiens au projet.
- **Investir dans l'adaptation des cantines scolaires** avec notamment l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine, à la transformation de produits frais (épilucheuse, robot coupe-légumes...) et à la lutte contre le gaspillage (armoire frigorifique, bar à crudités, table de tri...).
- **Structurer les organisations** des filières locales et biologiques sur son territoire.
- **Renforcer l'éducation à l'alimentation durable** en associant tous les acteur.rice.s de l'école (formation du personnel de restauration à de nouveaux produits, sensibilisation des enfants par le personnel scolaire au gaspillage alimentaire, à l'alimentation bio, à l'équilibre des repas, etc.).

La dimension pédagogique de cette démarche est essentielle : futur.e.s citoyen.ne.s, les enfants sont ainsi sensibilisés à une alimentation durable et saine et sont invités à devenir acteur.rice.s de la lutte contre le gaspillage alimentaire. A noter : Dans le cadre du Plan de relance, un plan d'aide aux cantines des petites communes à hauteur de 50 millions d'euros a été mis en place.



Les cantines de Rennes (35)

La ville de Rennes propose un repas végétarien hebdomadaire au sein de ses cantines scolaires et promeut une alimentation engendrant moins de déchets ainsi que la valorisation de produits bio, comme l'illustre son PAD (Plan Alimentaire Durable), mis en place dès 2016. Une des solutions trouvée pour éviter le gaspillage alimentaire a été de mettre à disposition des élèves, 2 portions différentes "petite faim" et "grande faim" qu'ils peuvent sélectionner en fonction de leur appétit. De plus, les déchets sont triés en fin de repas pour permettre le recyclage et compost. Enfin, les plats non consommés sont donnés. Le gaspillage alimentaire a ainsi diminué de 55%, dépassant les attentes du PAD ayant fixé un seuil de réduction de 50%.

RENFORCER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Pourquoi ?

Construire une vision de l'éducation à l'environnement permet avant tout de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux. Développer une éducation à l'environnement permet non seulement de responsabiliser les citoyen.ne.s sur l'impact écologique de leur mode de vie mais aussi d'améliorer la mise en place des projets à l'échelle des territoires, de les rendre plus légitimes et pertinents pour les bénéficiaires et les habitant.e.s. Plan de mobilité, programme de collecte des biodéchets... L'éducation préalable à l'environnement permet ainsi de faciliter la mise en place des politiques environnementales dans sa commune.

Eduquer n'est pas un processus rapide et nécessite de faire appel à un ensemble d'acteurs, de méthodes et de pratiques. Il sera donc crucial de mobiliser les acteurs locaux (citoyen.ne.s, écoles, associations, commerçant.e.s etc.) dans cette démarche. Loin de se limiter aux salles de classe, l'éducation à l'environnement se fait autour de projets concrets favorisant les liens entre les habitant.e.s et le développement local. Enfin, l'implication des enfants est essentielle et pourra se faire autour d'ateliers ludiques adaptés à leur âge.

Comment ?

Avant de mettre en place une série d'action :

Il faut établir une liste des acteurs associatifs susceptibles d'apporter leur expertise dans la construction d'un programme éducatif. La commune pourra notamment s'appuyer sur les associations d'Education relative à l'environnement (ErE) dont des annuaires sont disponibles sur plusieurs sites internet (ex: Graine Normandie). Celles-ci pourront être mobilisées pour mener des activités de sensibilisation et former les acteurs locaux.

Identifier l'ensemble des actions publiques déjà mises en œuvre en faveur de l'environnement au sein de la commune : gestion des commons, plan mobilité, propreté, gestion des déchets, agriculture, cohésion sociale, jeunesse... Il pourra être judicieux de rassembler les citoyens autour de ces démarches. Il conviendra également d'évaluer au préalable les actions publiques face aux objectifs de développement durable (ODD17 et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité) : <https://www.cbd.int/development/doc/biodiversity-2030-agenda-technical-note-fr.pdf>

Ensuite, une série d'action permettant de sensibiliser les habitant.e.s :

- **S'informer** : création d'une bibliothèque municipale, scolaire ou développement d'un rayon dans une structure avec la mise en avant et en service de livres, romans, ouvrages, bd, essais sensibilisant à la nature et aux enjeux environnementaux.
- **Jeux** : Sensibiliser les adolescent.e.s, adultes aux enjeux climatiques via des jeux, à l'exemple des ateliers mis en place par la *Fresque du climat*. A cette fin, la commune pourra s'appuyer sur les associations.
- **Valorisation des commons urbains** : Aires de compost collectives aux cœurs des quartiers, mise en place de bacs dans la commune afin de planter des légumes à disposition de tous. La commune pourra s'appuyer sur les initiatives citoyennes pré-existantes et les renforcer.
- **Sensibilisation des enfants** : création d'un potager à l'école et soutien d'animations didactiques relatives à l'environnement, au sein des écoles.
- **Convivialité** : mise à disposition d'un local au sein de la commune afin de permettre aux citoyen.ne.s de se retrouver, création d'un *repair café*.
- **Actions publiques** : organisation de pratiques collaboratives avec les habitant.e.s : journées de ramassage des déchets et atelier de sensibilisation au tri, organisation d'un dimanche sans voiture, avec la mise à disposition des routes pour les habitants afin d'encourager la marche à pied, le vélo.



La commune de Dieppe (76) lance son opération "Lire à la plage"

La ville de Dieppe a mis en place une opération estivale intitulée "Lire à la plage". Les habitants et vacanciers peuvent profiter d'une mini-bibliothèque installée tout l'été sur le front de mer. Le projet est mené en partenariat avec la bibliothèque municipale qui organise aussi des animations. La sélection d'ouvrages proposés est variée et comprend des ouvrages sur la nature et les enjeux écologiques.

FAVORISER L'UTILISATION DU VÉLO EN MILIEU RURAL

Pourquoi ?

Dans les communes peu denses (< 64 hab./km²), la part modale de la voiture représente 85% des trajets et le vélo uniquement 1,3% des déplacements. Or 60% de ces déplacements en voiture font moins de 5 kilomètres. Favoriser les mobilités douces et notamment le vélo apparaît alors comme :

- Un enjeu de santé publique : L'utilisation du vélo et des mobilités actives permettent la limitation de la pollution et l'augmentation du niveau d'activité de la population souvent trop sédentaire.
- Un enjeu de jeunesse : Dans ces territoires les jeunes sont souvent dépendant.e.s des adultes dans leurs mobilités, le vélo électrique et scooter électrique peuvent apporter une solution et représenter une alternative au scooter/voiture.
- Un enjeu socio-économique : Le vélo étant une forme de mobilité à bas coût, représente une opportunité de réduire la part des transports dans le budget des ménages.
- Un enjeu environnemental : Ce mode de transport durable contribue à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

Le sentiment d'insécurité, la pénibilité, la peur des vols et les habitudes sont les principaux facteurs responsables de la faible utilisation du vélo en milieu rural. Face à ces freins, des solutions existent ! Voici les principaux leviers d'action :

Comment ?

- **Réaliser un diagnostic concerté des mobilités** sur le territoire avec les habitant.e.s (analyse de données, enquête et réunions publiques) permet de qualifier et quantifier les besoins et co-construire un plan d'action. Ceci permet d'identifier les obstacles rencontrés par les habitant.e.s et également de cartographier des discontinuités des parcours cyclables (cf. Commune de Buxerolles 21).
- **Favoriser l'intermodalité autour des gares** par la construction de stationnements sécurisés et adaptés pour vélos (cf. parking à vélos autour de la Gare centrale d'Amsterdam). Une telle action permet à la fois de favoriser la pratique du vélo auprès de publics précis tels que les actifs et les touristes mais également de réduire la peur des vols.
- **Augmenter la sécurité cycliste en centre-bourg** en diminuant la vitesse de circulation et en construisant des pistes délimitées. Le réaménagement des chaussées joue un rôle incitatif essentiel.
- **Ouvrir un service de location de vélos et de vélos à assistance électrique**. La location ponctuelle et longue durée est un levier important pour l'évolution des mobilités sur un territoire. Le vélo à assistance électrique (VAE) en aplatissant les reliefs et raccourcissant les distances permet d'attirer un public plus large.
- **Cibler les publics scolaires par l'organisation du vélo-bus** pour inciter un nouveau rapport aux mobilités chez la jeunesse. Un.e agent municipal.e. est chargé d'accompagner le groupe vers leur destination (cf. Commune de Saint-Fort 53).
- **Organiser des ateliers de pédagogie et de sensibilisation** pour accompagner les habitant.e.s au changement de pratiques.

Arques-la-Bataille (76), Vél'Oser!

Vél'Oser! est un atelier participatif et solidaire centré sur la pratique du vélo, c'est aussi une vélo-école ouverte à tou.te.s. Plusieurs activités y sont organisées :

- Entretien : remise en état, apprentissage de la mécanique, réparation et auto-réparation,
- Accès inclusif : vente solidaire de vélos, séances d'apprentissage vélo,
- Interactions sociales et santé : sorties « santé » et voyages de groupes
- Statut associatif : projet animé par des bénévoles certifié.e.s « Educateur Mobilité à Vélo » notamment un service civique
- Financement : accompagnement de l'ADRESS par l'intermédiaire de son dispositif régional Katapult
- Action en réseau : Partenariats avec des structures socio-éducatives
- Agrément : Agrément « Coup de Pouce Vélo » par lequel l'État prend en charge la réparation et la remise en selle, futur agrément "Sport sur ordonnance" mis en place par l'État



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Pourquoi ?

Le département de la Manche est une destination touristique très prisée, notamment du fait de son littoral attractif. Cependant, son arrière-pays, rural et agricole, peine à profiter de cette manne touristique. A l'heure où les littoraux subissent des pressions anthropiques constantes, leurs arrière-pays peuvent les aider à éviter la surcharge. Ces territoires donnent la possibilité de mettre en œuvre un tourisme maîtrisé, moins concentré et plus diffus. D'autant que ces espaces ruraux incarnent aujourd'hui un idéal de retour à la campagne, à la nature, au local et constituent, de fait, des matrices de développement durable.

Favoriser une mise en tourisme d'espaces ruraux c'est donc :

- Un enjeu environnemental : protection et valorisation des espaces naturels comme premier produit du tourisme durable
- Un enjeu social et d'inclusivité : création d'emplois, intégration des habitant.e.s à la démarche, création d'équipements et de dispositifs dont pourront profiter les locaux.
- Un enjeu économique : développement durable du territoire.

Comment ?

Définir un produit touristique.

- Le terroir, c'est-à-dire l'environnement naturel conjugué à la spécificité des pratiques de cet espace, comme premier produit touristique
- Le bocage comme marqueur identitaire à mettre en valeur. (cf. Plan bocage du département de la Manche) : replantation du bocage, itinéraire pédestre ou cyclistes au cœur du bocage, guides explicatifs,...
- Valoriser les produits locaux lors de manifestations innovantes comme des circuits de visites des exploitations agricoles où les produits locaux peuvent être mis en valeur. (cf. les Circle Farm Tour en Angleterre)

Accélérer la transition vers des mobilités douces en reprenant notamment les préconisations de la fiche-action vélo.

- Mettre à disposition des services de location de vélo le temps du séjour. (cf. Marais Poitevin)
- Définir des itinéraires cyclables de type voie verte (cf. Évreux – Le Neubourg) permettant de rejoindre les différents centres urbains en passant par les bourgs.

Définir de nouveaux modes d'hébergement et de restaurations caractéristiques du territoire et de son terroir.

- Associer les habitant.e.s à la mise en tourisme de ces territoires ruraux en les encourageant à développer des activités ou à proposer des solutions d'hébergement alternatif de type « chez l'habitant »
- Des modes d'hébergement mettant en valeur le terroir comme le woofing ou les séjours à la ferme.
- Restauration : favoriser la coopération entre les lieux de restaurations et les producteur.rice.s locaux/locales en inscrivant par exemple la distance de provenance des produits sur les menus des restaurants (cf. Vénétie « menus zéro km »)



Villeneuve-en-Perseigne (72) mise sur son paysage de bocage pour attirer touristes et résidents.

Cette commune de 2816 habitants a relancé la plantation de 350 haies de bocage avec l'aide des agriculteur.rice.s locaux/locales. L'enjeu est de préserver la biodiversité au sein du bocage, de mettre en valeur cet agro-terroir et de sensibiliser les visiteurs quant aux bienfaits du bocage. La commune souhaite ainsi affirmer son identité et renforcer son attractivité résidentielle et touristique.

INTÉGRER DES TRAMES VERTES, BLEUES ET BRUNES DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Pourquoi ?

Les trames vertes, bleues et brunes sont des outils de résilience qui permettent de lutter contre les effets néfastes du dérèglement climatique. Au niveau législatif les trames vertes et bleues ont d'abord été instaurées dans le droit français dans la loi de 2009 de mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement puis, la loi Grenelle II en 2010, a prévu "l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques" (MTE 2017). Enfin, les actions s'inscrivent dans le plan d'actions TVB de la communauté d'agglomération.

Les trames ont une multitude de fonctionnalités qui permettent d'améliorer la qualité des villes et le respect de l'environnement : lutter contre les îlots de chaleur urbains et les inondations, améliorer la qualité de l'air et l'environnement sonore ainsi que préserver les sols et la biodiversité. Ces fonctionnalités incluent:

La lutte contre les îlots de chaleur urbains et les inondations puisque la végétation agit comme un régulateur thermique : les trames vertes et brunes absorbent peu la chaleur et, à travers l'évapotranspiration, elles contribuent à l'abaissement des températures. Les trames permettent également une régulation de l'eau de pluie en l'absorbant et donc protègent des inondations et crues.

L'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore car la végétation permet une purification de l'air (IAU IDF, 2011) et protège donc les habitants de potentielles maladies respiratoires. Et également car les trames vertes en ville fonctionnent comme des zones tampons qui absorbent une partie des ondes sonores, et diluent ainsi leur impact délétère sur l'audition des citadin.e.s (cf études fiche n°27 de bruitparif).

La protection des sols et le maintien de la biodiversité dans la mesure où les trames brunes, bleues et vertes, assurent le maintien de la biodiversité au sein des espèces vivant dans le sol, dans les zones humides ou en surface. Elles permettent aux espèces de se déplacer, de se reproduire et donc de promouvoir des écosystèmes entiers.

Comment ?

Via l'intégration du principe des trames vertes, bleues et brunes dans le PLU et dans les critères de sélection pour les projets d'aménagement/ d'urbanisation. Processus à suivre :

- Définir et expliquer le concept des trames vertes, bleues et brunes dans le PLU ;
- Imposer leur mise en place au sein des projets d'aménagement.

Via la rédaction d'une charte de l'Arbre, en lien avec un règlement de protection des arbres. La charte de l'Arbre permettrait de:

- Sensibiliser les habitants et les acteurs de la ville ;
- Accompagner les opérations d'aménagement ;
- Sanctuarisation des zones naturelles.

Dans l'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie, la rédaction d'une charte de l'Arbre peut être réalisée en lien avec le règlement de protection des arbres et de la charte bocage de la communauté d'agglomération, prévue dans le cadre du PLUI.

Réaménagement de parkings

- Remplacement du béton et de l'asphalte qui recouvrent le sol des parkings ;
- Revêtements de terre, pierres et de dalles enherbées qui permettent l'absorption de l'eau de pluie et l'hydratation de la terre et par conséquent l'amélioration de sa biodiversité.

Trame verte et bleue à Douvres-la-Délivrande (14)

La commune de Douvres-la-Délivrande a préservé une continuité de milieux naturels (prairies, ruisseaux, zones humides, friches etc.) à travers un long chemin reliant les différents quartiers, une aire de jeux et un grand bassin d'eau pluviale qui forme un espace de verdure au fond de la vallée. Dans son Plan d'Actions Agenda 21, la commune s'est également engagée à : réaliser un atlas de la biodiversité, mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et intégrer dans le PLU une stratégie d'aménagement à long terme de la trame verte, entre autres.



EXPÉRIMENTER LA CRÉATION D'UN ÉCO-QUARTIER

Pourquoi ?

L'habitat en milieu rural est constitué d'un habitat dispersé et d'une densité plutôt faible. Ainsi, nécessitant plusieurs terrains, l'éco-quartier s'avère plutôt bien adapté à ce type de lieu peu dense. Par ailleurs, une homogénéité visuelle entre le tissu urbain existant et le patrimoine bâti souvent composé d'édifices anciens, le site (accueillant l'éco-quartier) et le paysage environnant est recherchée et nécessite des projets de design spatial innovants. Sous l'impulsion du Ministère de la Transition Écologique, le label ÉcoQuartier a même été lancé en 2012. La réalisation d'un éco-quartier est « basée sur les trois piliers du développement durable : la solidarité sociale, la responsabilité environnementale et l'efficacité économique ». La réalisation d'éco quartier permet :

- Le passage d'une ville ou d'un village vers une neutralité carbone, avec une réduction sensible de la consommation d'énergie (50% des besoins en eau chaude p.e.) ;
- Une intégration paysagère réussie grâce à une adéquation entre le site et le bâti grâce au passage à des constructions de faible hauteur (deux ou trois étages) ;
- Une réduction de l'éclairage urbain engendrant une diminution de la consommation d'énergie ainsi que la restauration de trames noires (zones où les repères des espèces ne sont plus bousculés) ;
- La promotion de la mixité sociale et de la cohésion entre habitant.e.s via la mise en commun d'expériences plurielles (éducation, intérêts de vie, loisirs...) au sein d'un même lieu de vie. Ainsi que, plus largement, une diversification des activités et services proposés (hors habitat). Le projet d'aménagement d'un éco-quartier peut par exemple inclure : une école, un centre aéré, un centre associatif, des bureaux, des commerces, des restaurants, des espaces dédiés à la santé, aux services, des ateliers d'artisans et d'artistes, etc ;
- L'évitement d'un mitage du territoire et la protection des terres agricoles et cultivables via l'optimisation des surfaces bâties ;
- Un cheminement, sans rupture, des habitant.e.s entre le tissu urbain existant, les modes de transport publics (arrêts de bus p.e) et l'éco quartier d'une part ; et d'autre part, entre les différents bâtiments composant l'éco quartier eux-mêmes puis le site ;
- La sensibilisation à la biodiversité et la nature en général. Les zones de transition permettent, par exemple, la mise en place de trames vertes, de potagers, ou de jardins participatifs qui sont autant de zones modèles pour sensibiliser et inspirer les jeunes générations. La création d'un chemin didactique peut être intéressant à cet égard ;
- La promotion des modes de transport doux, notamment par la mise en place dans la mesure du possible de pistes cyclables aménagées. Les zones de rencontre sont une bonne manière pour favoriser la cohabitation entre la voiture et les modes de transport doux.

Comment ?

- Favoriser l'utilisation du bois, (épicéa pour la charpente et mélèze pour l'encadrement des fenêtres p.e) ;
- Privilégier la mise en place, si possibilité, de circuits courts pour l'approvisionnement en matériaux naturels. Des labels comme FSC Local existent pour la certification des matériaux, ici le bois ;
- Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures et un système de récupération des eaux de pluie, ces deux idées sont des exemples d'une réduction de la consommation d'énergie. Des solutions innovantes existent pour la réduire sensiblement à l'image de l'utilisation de la géothermie (labels HQE, Minergie...) ;
- Favoriser la réalisation d'une centrale de chauffage à bois pour permettre la consommation d'une énergie verte ;
- Favoriser la construction d'une école, de jardins participatifs (trames vertes) dans l'éco quartier ;
- Mettre en place un système d'éclairage adapté comme des lampadaires à LED, l'éclairage d'un escalier extérieur par un fil lumineux dissimulé sous la rambarde et ce, afin de réduire l'impact visuel des éclairages publics (trames noires) & supprimer la publicité par éclairage LED ;
- Favoriser la pratique du vélo par la réalisation d'infrastructures spécifiques. Penser à la construction de parcs à vélos (non fermés) au pied des immeubles pour renforcer l'efficacité de l'utilisation de ce dernier (trajet lieu de vie - travail) ;
- Garder des traces de la réalisation de l'éco quartier par des photographies p.e. et mettre en place une exposition extérieure, afin de promouvoir et publiciser l'éco-quartier ;
- Impliquer les habitant.e.s dans la gestion de l'éco quartier, la création de projets communs, pour construire un espace de partage de vie entre ces derniers.

Langouët (35) a réalisé la construction de deux éco-quartiers constitués de petits logements pavillonnaires adaptés à une commune rurale (600 habitant.e.s).

Ceux-ci visent à attirer une nouvelle population (logements accessibles en primo accessions) sur le territoire et de « créer un habitat économe prenant en compte l'environnement ». Bénéficiant de labels HQE, ces deux éco-quartiers s'intègrent pleinement au village. D'autres initiatives durables sont promues par ce village, comme une école HQE, une cantine 100% bio et l'entretien des espaces publics Zéro Phyto.



ELABORER UNE CHARTE MUNICIPALE D'ÉCO-RESPONSABILITÉ (OU CHARTE D'EXEMPLARITÉ)

Pourquoi ?

- Une charte est un écrit solennel destiné à consigner des droits et devoirs ou à établir des règles de fonctionnement interne. Dans le cas d'une charte des administrations éco-responsables, le but est de fixer les engagements et la ligne de conduite de l'administration relatifs au développement durable. Pour ce faire, l'ensemble du personnel de la collectivité fixe des objectifs et missions à mettre en œuvre sur le court ou le moyen terme au sein de l'administration, dans la continuité de celles déjà menées depuis plusieurs années pour limiter l'impact environnemental.
- La charte doit résulter d'un travail collaboratif transversal mené par les services municipaux.
- Document établissant les pratiques « éco-exemplaires » à suivre, la charte sert d'appui dans l'engagement concret quotidien de tout le personnel administratif, et de guide pour la transition des pratiques professionnelles à disposition de l'ensemble des élu-e-s.
- La charte d'éco-responsabilité constitue également un point de référence pour évaluer la progression de l'engagement au fil du temps. De fait, elle doit être actualisée régulièrement afin d'être la plus efficace possible.
- Pour renforcer son impact et s'étendre à davantage d'activités, cette charte peut faire l'objet de diffusion et de campagnes de communication auprès de commerçant-e-s, et de tout-e autre acteur-ric-e-s travaillant en collaboration avec des services municipaux.

Comment ?

- Avant de mettre en place une charte :
- Convier l'ensemble des acteurs ciblés par cette charte (tous les services municipaux et collaborateurs-ric-e-s).
- Établir une liste des engagements généraux et des sous-engagements. Pour ce faire, s'inspirer des rapports sur le développement durable, des agendas 21 du territoire, d'autres chartes d'éco-responsabilité (cf. sources).
- Concevoir une grille d'évaluation sur l'ensemble des engagements avant de publier la charte. Elle servira de point de référence pour observer la progression.



Mairie de Coulounieix-Chamiers (24660) – 8100 hab (INSEE 2015)

La ville de Coulounieix-Chamiers a co-construit une charte municipale d'éco-responsabilité en 2013, synthétisant les engagements individuels et collectifs en matière de développement durable. Les engagements sont présentés sous la forme de 11 fiches thématiques traitant par exemple de la « restauration collective », des « papiers et fournitures de bureaux » ou encore des « déplacements ». Les objectifs sont chiffrés et répartis en objectifs collectifs traduits ensuite en engagements individuels.

REMERCIEMENTS

- *Nous adressons un sincère remerciement à l'Agglomération du Mont-Saint-Michel qui démontre pleinement son engagement pour la transition écologique ainsi qu'à l'ensemble des maires qui nous ont fait des retours dans le cadre d'un questionnaire de diagnostic territorial*
- *Un grand remerciement à l'ensemble de l'équipe impliquée dans la collaboration cette année, en particulier à Myfanwy Boudry, Corentin Crapart, Maxime Fougeyrollas, Matilin Le Meur, Sarah Mellier, Biken Ozdemir, Elise Retailleau, Paméla Rubini*
- *Une expression de gratitude va à l'Association Décllic qui a su assurer un soutien constant dans la progression du projet*
- *Enfin, une attention particulière va à Joséphine Cousin et à Lucille Reynaud qui ont co-coordonné l'ensemble du projet, depuis la constitution de l'équipe jusqu'à la mise en page finale, et qui ont su alimenter la formation d'une dynamique de groupe pour parvenir à la réalisation du présent livret*



DÉCLIC



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE**

Décllic

Sources

Limiter l'éclairage public dans sa commune

- M Publicité, (2020), « Eclairage public : le saviez-vous ? », *Le Monde*, [En ligne], https://www.lemonde.fr/transition-ecologique/article/2020/06/22/eclairage-public-le-saviez-vous_6043700_179.html
- ANPCEN, (2021) « Participez à Villes et Villages étoilés et Territoires de Villes et Villages étoilés, Résultats de l'édition 2017 », [En ligne], https://www.anpcen.fr/?id_rub=19&id_ss_rub=399&rub=participez-%E0-villes-et-villages-etoiles-et-territoires-de-villes-et-villages-etoiles&ss_rub=resultats-de-l-edition-2019-2020
- Arnas, (2018), « Pourquoi éteindre l'éclairage public ? », *Site officiel de la commune*, [En ligne], <http://www.arnas.fr/fr/actualite/146095/pourquoi-eteindre-leclairage-public>
- Foucarmont, (2017), « L'éclairage public éteint de 23h00 à 4h00 depuis quelques jours », *Site officiel de la commune*, [En ligne], <http://www.foucarmont.com/?p=7719>
- Foucarmont, (2020), « Éclairage public : passage en leds à Foucarmont », *Site officiel de la commune*, [En ligne], <https://www.foucarmont.com/?p=12030>
- Marchésieux, (2017), « Eclairage Public », *Bulletin municipal*, [En ligne], https://marchesieux.fr/wp-content/uploads/sites/504/2017/12/BULLETIN_20165407.pdf
- (2016), « Un éclairage public respectueux de l'environnement », *Ouest-France*, [En ligne], <https://www.ouest-france.fr/normandie/marchesieux-50190/un-eclairage-public-respectueux-de-l-environnement-4681300>

Réduire la dépense énergétique des bâtiments publics

- Cerema, (2019), « Diminuer la consommation énergétique des bâtiments : Des actions simples et concrètes pour la gestion du patrimoine immobilier » <https://www.cerema.fr/fr/actualites/diminuer-consommation-energetique-batiments-actions-simples>
- Aides Normandie, (n.d) « Le guide des aides de la Région Normandie : IDEE action "rénovation énergétique des bâtiments publics" ». <https://aides.normandie.fr/idee-action-renovation-energetique-des-batiments-publics>
- Actu.fr, (2021) « La ville de Bois-Guillaume, près de Rouen, « va tout faire » pour aider les associations ». https://actu.fr/normandie/bois-guillaume_76108/la-ville-de-bois-guillaume-pres-de-rouen-va-tout-faire-pour-aider-les-associations_39784069.html
- Paris-Normandie (19/02/2021), « La Ville de Petit-Couronne s'engage pour la rénovation énergétique », <https://www.paris-normandie.fr/id167199/article/2021-02-19/la-ville-de-petit-couronne-sengage-pour-la-renovation-energetique>
- ADEME (n.d) « Patrimoine des communes : comment passer à l'action ? » <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/batiments-publics-reduire-depense-energetique>
- Banque des Territoires (2019) « Réduire la dépense énergétique des bâtiments publics » <https://www.banquedesterritoires.fr/reduire-la-depense-energetique>

Mettre en place la collecte des biodéchets alimentaires

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : « Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : c'est quoi ? » <https://www.msm-normandie.fr/fr/gestion-dechets/288-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets/1098-leprogrammepreventiondechetsmenagers>
- Ville Bois-Guillaume : <https://www.paris-normandie.fr/id163853/article/2021-02-09/la-commune-de-bois-guillaume-valorise-les-bio-dechets-des-cantines-scolaires>
- Etude ADEME : « Le Fonds Économie Circulaire ». <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/fonds-economie-circulaire>

Sources

Promouvoir une alimentation plus durable dans les cantines

- Greenpeace (2020) « Menus végétariens dans la cantine, quels impacts pour la planète », Lien : https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/09/RAPPORT-Menus-v%C3%A9g%C3%A9tariens-dans-la-cantine-quels-impacts-pour-la-plan%C3%A8te-.pdf?_ga=2.202713809.1186259202.1610986611-542410523.1610986611
- Greenpeace (2020), « Menus végétariens : du mieux à la cantine ? » Lien : <https://www.greenpeace.fr/menus-vegetariens-du-mieux-a-la-cantine/>
- Novethic (2021) « Manger bio à la cantine sans payer plus, un défi pour les maires », Lien : <https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/municipales-manger-bio-a-la-cantine-sans-payer-plus-un-defi-pour-les-maires-148129.html>

Renforcer l'éducation à l'environnement

- Google Docs. « 1001 idées pour ma commune ». https://docs.google.com/presentation/d/e/2PACX-1vRP_1Q02h8IYIng3wgPsM9nQCXwTeNd7sL74Tc0vKOxrRESjSYRZSpBKBKCQVfBsz-_UUFqrkRiBRwT/pub?start=false&loop=false&delayms=3000&usp=embed_facebook.
- « biodiversity-2030-agenda-technical-note-fr.pdf ». <https://www.cbd.int/development/doc/biodiversity-2030-agenda-technical-note-fr.pdf>.
- « Eduquer à l'environnement dans les communes - Réseau IDée asbl ». <https://www.reseau-idee.be/communes/>.
- Incroyable. « L'incroyable Printemps première édition 2021 !! » Les Incroyables Comestibles (blog), <http://lesincroyablescomestibles.fr/lincroyable-printemps-premiere-edition-2021>

Favoriser l'utilisation du vélo en milieu rural

- Agence Normande de la Biodiversité et du développement durable, 2020, Plateforme "Mobilité en milieu rural": <https://www.anbdd.fr/ressources-et-medias/les-fiches-retours-d-experience/mobilite-en-milieu-rural/>
- Agence Normande de la Biodiversité et du développement durable, 2020, "Démocratiser le vélo", <https://www.anbdd.fr/wp-content/uploads/2021/01/V%C3%A9lo.pdf>
- CEREMA, 2019, "Mobilités en territoires peu denses : Quelle place pour le vélo ? Quels aménagements ?": <https://www.cerema.fr/fr/actualites/mobilites-territoires-peu-denses-quelle-place-velo-quels>
- ADEME, 2018, "Premiers lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires d'Expérimentation des Nouvelles Mobilités Durables": <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/premiers-laureats-de-l-appel-a-manifestation-d-a4574.html>

Encourager le développement du tourisme durable dans les territoires ruraux

- Les Grands sites de France (2016) "Le tourisme durable en 20 pratiques" <https://www.tourisme-durable.org/tourisme-durable/ressources-1/item/687-le-tourisme-durable-en-pratique-20-exemples-innovants-dans-les-grands-sites-de-france>
- The fraser valley (2020) Circle Farm tour <https://www.thefraservalley.ca/circlefarmtour>
- Réseau rural Français, (2021) "3 projets normands aux rural inspiration awards" <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/3-projets-normands-participent-aux-rural-inspiration-awards>
- Banque des territoires (2008) 38 réalisations de développement durable dans des territoires d'Europe <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-02/E105.pdf>

Sources

Intégrer des trames vertes, bleues et brunes dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- 2017-2020, « guide de la trame verte et bleue » de Caen Métropole : http://www.caen-metropole.fr/sites/default/files/fichier_20101217guide_v6presenteaucs.pdf
- (n.d), Agenda 21: « fiches actions » Douvres-la-Délivrande: https://www.douvres-la-delivrande.fr/images/Agenda%2021_Fiches%20actions%20Douvres.pdf
- 2015, « Charte de l'Arbre » de Bondy: <https://www.ville-bondy.fr/vivre-a-bondy/cadre-de-vie/developpement-durable/charte-de-larbre/>
- 2017, Ministère de la Transition écologique. « Trame verte et bleue »: <https://www.ecologie.gouv.fr/trame-verte-et-bleue>
- 2020, « Pacte Pour La Transition »: <https://www.pacte-transition.org> . Cf « Fiche 8 »: <https://www.pacte-transition.org/upload/communecter/poi/5ccc2f7240bb4e5d727b23c7/file/VFft8.pdf>

Expérimenter la création d'un éco-quartier

- Logement Gouv <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr>
- Menguy Architectes <https://www.menguy-architectes.fr/urbanisme/nouveaux-quartiers-et-lotissements/langouet-eco-lotissement>
- Les Vergers Meyrin <https://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/>
- Chatel Saint Denis <https://www.chatel-st-denis.ch/fr/decouvrir-chatel-st-denis/cite-de-lenergie/centrale-de-chauffage-a-bois>

Elaborer une Charte municipale d'éco-responsabilité (ou charte d'exemplarité)

- 2013, Charte de Coulounieix-Chamiers (8100hab) : https://www.coulounieix-chamiers.fr/files/coulounieix-chamiers/developpement_durable/Charte-interne_mars-2013.pdf
 - (date n.d), Charte du Perreux (33 900hab): https://www.leperreux94.fr/ckfinder/userfiles/files/CHARTE_DD_doc.pdf
 - 2018, Lancement du premier label numérique responsable des organisations publiques et privées à la Rochelle (75 400hab): <https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/espace-presse/communiqués-de-presse/2018-2/lancement-du-1er-label-numerique-responsable/>
 - (date n.d), Saint Thuriau : Présentation de la charte d'exemplarité du Tri et récupération des déchets (1850hab) : <http://www.saint-thuriau.fr/Charte.pdf>
 - 2013: Charte de la commande publique durable de Saint Quentin-Fallavier: <https://www.st-quentin-fallavier.fr/1416-demarche-eco-responsable.htm>
 - 2015: Plan de déplacement administration (6000hab) de Saint Quentin-Fallavier: <https://www.st-quentin-fallavier.fr/1416-demarche-eco-responsable.htm>
 - (date n.d) Saint Chamas (8300hab) : Charte des artisans, commerces et entreprises éco-responsables à Saint Chamas: <https://www.saint-chamas.com/web/economie/commerce-a-artisanat/771-charte-eco-responsable>
 - Mauguio-Carnon (17 000hab), page 31 <https://www.mauguio-carnon.com/images/documents/SYNERGIEdoc.pdf>
- Via ce lien : <https://www.msm-normandie.fr/fr/prospective-grands-projets/agenda-21>